

# **RADIO CLUB de VIRY CHATILLON**

## **« F5KEE »**

Maison des Associations  
9 avenue du Bellay  
91170 Viry Chatillon

### **ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

## **CONVOCAATION**

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'assemblée générale extraordinaire du Radio-Club qui se tiendra **le Samedi 26 Novembre 2016 à 17h30**, dans la salle de cours, 2eme étage de la Maison des Associations, 9 avenue du Bellay à Viry Chatillon.

#### **Ordre du Jour**

1 : Modification de l'article 3 des statuts (domiciliation du siège social) suite à la fermeture de la MJC Maryse Bastié à laquelle notre siège social est domicilié.  
Par la nouvelle adresse : 9 Avenue du Bellay – 91770 VIRY CHATILLON

2° Modification de l'article 15 des statuts (règlement de la MJC Maryse Bastié)  
Cet article devient caduc suite à la fermeture de la MJC Maryse Bastié.

3 : Remplacement du contenu de l'article 15 des statuts par :  
« Tous les adhérents de l'association acceptent l'application du règlement de la convention de la Mairie qui met gracieusement à la disposition du radio club un local destiné à la réalisation de ses activités ».

Viry-Chatillon le 12-10-2016

Le Président  
Eric BILLIA

En pièce jointe, l'extrait des numéros des statuts concernés. (N°3 ; 15 et 17)

**Rappel** : Pour modifier un article des statuts, les décisions doivent être prises à la majorité absolue des présents et représentés (article N° 17 des statuts)

**RADIO CLUB de VIRY CHATILLON**  
**« F5KEE »**  
**Assemblée Générale Extraordinaire 2016**

**POUVOIR**

Je, soussigné nom....., prénom.....,

Membre du radio-club de Viry-Chatillon, donne par la présente Pouvoir à :

Madame, Monsieur : nom....., prénom.....

à l'effet de me représenter à l'assemblée générale extraordinaire  
du radio-club de Viry-Chatillon, qui aura lieu le 26 Novembre 2016 à 17h30,

Salle de cours, 2eme étage de la Maison des Associations,  
9 avenue du Bellay à Viry Chatillon. -91170.

Fait à....., le...../...../2016

Signer et faire précéder de la mention « Bon pour pouvoir »

Rappel : ne peuvent voter que les adhérents à jour de cotisation pour **2016**

Radio Club F5KEE  
9 Avenue du Bellay  
91170 VIRY CHATILLON

## Assemblée Générale Extraordinaire du 28-11-2016

Articles des statuts en référence de la convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire

**ARTICLE 3 : Adresses du siège social et radio club.**

Le siège social de l'association est fixe à :

**ESPACE MARYSE BASTIE  
12, Place RENE COTY  
91170 VIRY CHATILLON**

**ARTICLE 15 : Règlement de l'ESPACE MARYSE BASTIE.**

Tous les adhérents de l'association acceptent l'application du règlement intérieur de l'ESPACE MARYSE BASTIE qui met gracieusement à la disposition du radio club un local destiné à la réalisation de ses activités.

**ARTICLE 17 : Modification statuts association.**

Les statuts de l'association peuvent être modifiés :  
Par une assemblée Générale extraordinaire, convoquée par le Président,  
Les décisions sont prises à la majorité absolue des présents et représentés,  
La voie du Président est prépondérante,  
Un adhérent ne peut représenter qu'une seule personne.